



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

🌀 *Présentation par le Lieutenant FORTHOFFER des actions menées par la Gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône et notamment le dispositif VIF relatif aux violences intrafamiliales*

🌀 *Présentation par Monsieur PERSIANI du groupe LP PROMOTION du projet de résidence sénior en lieu et place de l'ex SESCOI*

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Laurent-sur-Saône, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjointes ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

« Les enjeux de cette fin d'année sont déterminants pour notre commune au moins pour deux sujets particuliers.

Nous venons de vivre la présentation de la construction de la résidence seniors « Les vergers de Saône » en lieu et place de l'établissement SESCOI. Ce dispositif en direction des seniors à proximité de l'hôpital BOUCHACOURT, en face de la nouvelle Pharmacie et du nouveau pôle Santé, à une encablure du futur parking relais avec la combinaison de transports en commun a vraiment beaucoup du sens. Nous sommes également en attente de la validation d'un projet de Centre de Ressources territoriale à la maison BOUCHACOURT dont une réponse sera apportée cette fin d'année. Ce dispositif CRT s'il est validé, sera la création d'un centre de formation des aidants à l'accompagnement des personnes âgées, qui développera également toutes les solutions alternatives avant d'intégrer les personnes en EHPAD, véritable maillon manquant dans cette boucle avec la synergie interactive de tous ces établissements contigus. Ce nouveau dispositif spécial permettrait de réaménager en particulier toute la partie de la maison de Maître de l'hôpital BOUCHACOURT en front de Saône.

Autre enjeu décisif, le dossier Contrat de Ville en lien avec le contrat territorial global (CTG) en cours de finalisation avec MBA qui corrobore particulièrement également avec la création du futur Centre social, a été constitué et envoyé par le canal de la MBA et celui de la commune de Saint

Laurent aux institutions pour une réponse en début d'année 2023. L'intégration de Saint Laurent dans un Contrat de Ville, identifiant les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pourrait rendre notre commune éligible aux subventions des politiques de la ville et ainsi faire fonctionner notre centre social.

Les activités d'animation de la commune ont été riches en octobre et novembre 2022 ce qui montre un dynamisme de nos associations et de la commune en la matière.

- L'association culturelle de théâtre « DesVies » a reçu l'auteur et conteur David ROUGERIE pour les accompagner dans l'écriture de leur pièce de théâtre, adaptation d'un film en pièce.
- L'autre association de Théâtre « le souffle de l'espoir » a reçu le comédien Olivier LEJEUNE sur une masterclass pour accompagner les bénévoles de l'association.
- L'association sportive ST Laurentine (ASSL) a organisé son repas dansant à la salle des fêtes réunissant quelques 140 convives.
- L'association le REX CLUB a organisé dans le cadre des Vendanges de l'humour le spectacle d'humour Harol BARBÉ avec 200 participants
- La cérémonie commémorative du 11 novembre a connu une belle fréquentation avec la participation, de la fanfare des sauveteurs, des personnels de gendarmerie et de notre police municipale, des enseignantes et surtout de nos élèves de l'école primaire qui ont partagé une lecture de texte émouvante.
- L'association des Sauveteurs a mis en scène son Concert d'Automne à la Salle des Fêtes avec une forte participation.
- L'association du sou des écoles a réalisé une animation avec les élèves à la salle des fêtes pour l'occasion d'halloween.
- Plusieurs classes de l'école primaire ont organisé des rencontres intergénérationnelles à l'hôpital BOUCCHACOURT
- La mairie de Saint Laurent a organisé le Téléthon ce dimanche sous la houlette de notre conseiller municipal Frédéric MACQUET
- L'association sportive ST Laurentine organisera le 09 et 10 décembre deux concerts avec Claude BLOCH au micro en hommage à Johnny HALLYDAY
- La mairie organisera le 22 décembre le repas des seniors animé par Sylvie BRETAIRE.
- La mairie organise une réunion de travail le 26 décembre 2022 avec le comédien Frédéric BOURALY pour accompagner les associations « des vies », « le souffle de l'espoir », les vendanges de l'humour et le RexClub dans leurs activités respectives.

Enfin, nous avons enregistré la démission du conseil municipal de notre conseiller Emmanuel GARCIA-PIQUERAS en raison d'activités professionnelles et associatives denses qui ne lui permettent plus de consacrer du temps à sa fonction de conseiller. Comme la loi le prévoit, j'ai demandé par conséquent à Monsieur André PROST, candidat suivant arrivant sur la liste « Saint Laurent Autrement » aux dernières élections municipales, s'il le souhaitait, de bien vouloir accepter le remplacement de Monsieur PIQUERAS en tant que 19^e conseiller municipal. Par conséquent je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil à Monsieur André PROST dans sa fonction de conseiller municipal».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

• **INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Discours de Monsieur André PROST : « Merci Monsieur le Maire pour votre accueil. Je suis un membre de l'opposition municipale mais je souhaite contribuer à une opposition constructive, ouverte à un dialogue fructueux et courtois et conduire des débats d'idées.

Je regrette le départ de mon ami et prédécesseur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS qui a décidé de démissionner en raison de ses obligations professionnelles mais aussi des méthodes de travail et de fonctionnement qu'il n'approuvait pas. Il a eu l'occasion de vous l'écrire.

J'ai 75 ans et je ne pensais pas reprendre du service dans le débat public.

Mais j'ai toujours bon pied bon œil et je m'engage à participer activement à la vie du Conseil Municipal et des commissions municipales

Vous n'ignorez pas que je suis un animateur du collectif -Belles rives 01.

J'espère que ma présence au sein du Conseil Municipal permettra de faire évoluer ce dossier même si nous sommes en profond désaccord avec la majorité municipale.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous confirme ma volonté de travailler en bon intelligence».

PREND ACTE de la démission de Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS et de l'installation de Monsieur André PROST en qualité de Conseiller Municipal.

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil Municipal.

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- M. et Mme BRESSON : parcelle A832 (ex A727) ; lieu-dit « La Ville » ; 183 m².
- Madame SADNI-JALLAB : parcelle A365 ; 45 rue de la Prairie ; 319 m².

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : AUTORISATION DE SIGNATURE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, Mâconnais Beaujolais Agglomération et les communes de Mâcon, La Chapelle de Guinchay, Charnay-lès-Mâcon, la Roche-Vineuse, Saint-Laurent-sur-Saône.

• RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPOS) 2021 DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public 2021 de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

• BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATION N°2

APPROUVE la modification des comptes suivants afin de prendre en compte les recettes reçues au cours du mois de novembre qui n'étaient pas inscrites dans le budget primitif.

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

C/6419 – remb. rémunérations personnel	=	6.800,00 €
C/70311 – concessions dans les cimetières	=	1.850,00 €
C/7067 – redevance services périscolaires	=	7.000,00 €
C/73111 – impôts directs locaux	=	3.700,00 €
C/73224 – fonds départ. DMTO	=	10.600,00 €
C/7351 – taxe conso finale électricité	=	3.300,00 €
C/744 – FCTVA	=	2.800,00 €
C/74718 – autres	=	650,00 €
C/74832 – Attrib. Fonds dép. péréquation	=	650,00 €
C/7788 – Produits exceptionnels divers	=	1.200,00 €

TOTAL	=	38.550,00 €
<u>FONCTIONNEMENT - DÉPENSES :</u>		
C/022 – dépenses imprévues fonctionnement	=	- 25.000,00 €
C/60622 – carburants	=	2.000,00 €
C/611- contrats prestations services	=	10.000,00 €
C/61521 – entretien de terrains	=	5.000,00 €
C/61551 – entretien mat. roulant	=	2.000,00 €
C/6226 – honoraires	=	24.000,00 €
C/6232 – fêtes et cérémonies	=	3.000,00 €
C/6261 – frais d'affranchissement	=	1.800,00 €
C/6284 - redevances pour services rendus	=	- 3.000,00 €
C/6411 – personnel titulaire	=	13.800,00 €
C/6413 – personnel non titulaire	=	8.250,00 €
C/6531 – indemnités élus	=	- 1.000,00 €
C/66111 – intérêts réglés à l'échéance	=	- 3.000,00 €
C/739223 – FPIC	=	700,00 €
TOTAL	=	38.550,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

C/10222 – FCTVA	=	6.700,00 €
TOTAL	=	6.700,00 €

INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

C/21311 – hôtel de ville	=	200,00 €
C/21312 – bâtiments scolaires	=	2.400,00 €
C/2135 – installations générales	=	3.500,00 €
C/21571 – matériel roulant	=	600,00 €
TOTAL	=	6.700,00 €

• **AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 jusqu'à l'adoption du budget correspondant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	Autres bâtiments publics	21318	10.000,00 €
21	Immeubles rapport	2132	10.000,00 €
21	Travaux gendarmerie	Opération 090 2132	410.000,00 €
21	Installations voirie	2152	5.000,00 €
21	Matériel roulant	21571	25.000,00 €
TOTAL			460.000,00 €

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des échanges sont en cours avec Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur, sur la mise en place d'une brigade fluviale.

✓ Monsieur Marc SAUVAGEON, 1^{er} Adjoint, annonce que la livraison de la gendarmerie aura lieu durant la première quinzaine de janvier. Du retard ayant été pris en raison d'échanges compliqués avec Orange.

Il précise que le montant global du marché de la gendarmerie va évoluer en raison des hausses légales des marchés.

✓ Monsieur le Maire reprend la parole pour évoquer la réflexion qui a été effectuée sur les économies à réaliser avec l'éclairage public et informe qu'il n'est pas possible de mettre en place un zonage.

Monsieur Marc SAUVAGEON, 1^{er} Adjoint, indique qu'il y a eu un gros débat sur ce sujet au niveau du SIEA au cours duquel toutes les communes étaient unanimes sur la complexité de couper la lumière durant 5h00.

De plus, cela risquerait d'accentuer les faits de délinquance (3 commerces ayant été « visités » dernièrement sur la commune) et de poser problème en cas d'accident.

Ainsi la situation alternative serait d'installer des variateurs permettant de diminuer l'intensité de l'éclairage public.

✓ Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale, informe que le sou des écoles fera une vente de préparation pour cookies le dimanche 11/12.

✓ Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, évoque le téléthon qui a été organisé sur la commune le dimanche 4 décembre. Cela a été compliqué à cause de la météo mais l'ambiance a été bonne.

La somme de 407 euros a pu être versée au téléthon.

Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe, tient à remercier Khadija LAOUCH du restaurant El Mansour qui a fait des crêpes, gaufres et frites à cette occasion, ainsi qu'Intermarché de Replonges qui a fourni gracieusement des marchandises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



